



« Les Chaillées » 1^{er} trimestre 2021

1- Editorial

Voici déjà trois mois de passé en 2021, et ces rendez-vous sont une bonne occasion de voir le chemin parcouru, et celui qui reste à faire pour atteindre nos buts.

Le premier cycle de formation à l'apprentissage d'internet s'achève, et nous prévoyons d'en relancer d'autres. N'hésitez pas à vous inscrire.

Nous avons recensé les personnes âgées en vue d'une vaccination dans le centre de Condrieu, qui n'attend plus que les vaccins.

L'école va connaître un renforcement de ses moyens pour amener tous nos enfants au niveau qui leur permettra de rejoindre la classe de sixième avec le bon niveau requis malgré les interruptions dues au période de confinement.

La signalisation routière de l'école est installée, et nous ne saurions trop vous inciter à la respecter. Un dispositif visuel viendra la renforcer.

La modification de notre PLU a été votée le 16 mars par le conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération, et les travaux de la Maison des Associations pourront bien débuter cette année.

Les travaux d'enfouissement de Pimotin sont maintenant terminés et la réfection de la chaussée viendra clore le dossier.

Je tiens encore une fois à remercier l'ensemble du personnel et des élus qui concourent à ces réalisations.

Leur engagement nous permettra d'ajouter de nouvelles pierres à cet édifice commun qui se bâtit depuis des siècles : notre commune de Tupin et Semons.

Le Maire
Martin Daubrée

2-Les Actualités en bref

- **Vie Associative en sommeil** : Chorale « Chœur de la Source », nous sommes encore dans l'espoir de reprendre notre activité le lundi de 20h15 à 22h à la Salle des Fêtes du village sous la direction de Véronique LAROSE (peut être courant Mai) et de pouvoir organiser une fête au bourg, le Samedi 5 Juin 2021
- **Les 1ers Ateliers Informatiques** se terminent avec succès mi-mars, vous êtes intéressés pour participer à une prochaine session et/ou avez des attentes, n'hésitez pas à contacter Fabienne et Véronique nos secrétaires en Mairie au 04 74 59 81 08 ou Patrick MIGUEL au 06 44 98 45 74.
- **Espace Télétravail en Mairie, salle BCD Balcon Sud.** L'équipe Municipale réfléchit à la faisabilité de mettre en place un tel lieu, si vous êtes intéressés inscrivez-vous en Mairie, renseignements auprès de Patrick MIGUEL.
- **Nouveau Site internet de la Mairie. Courant Avril 2021,** soyez vigilants car ce sera un moyen de communication avec vous. Pour les non connectés cette feuille de chou trimestrielle « les Chaillées » se poursuivra.
Si vous désirez recevoir, ces informations par courriel, communiquez-nous votre ou vos adresses courriels à mairie@tupinetsemons.fr.
- **Des évolutions pratiques en lien avec l'école :**
Evolution des horaires de la garderie périscolaire à partir de la rentrée de Septembre 2021 soit de 7h à 8h15 et de 16h15 à 18h30.
Les enfants qui arriveront pour 7h ne resteront pas après 17h.
Pour mémoire le coût est de 1,12 € la demie heure.
Les inscriptions sont à réaliser dès maintenant en Mairie au 04 74 59 81 08.

Un soutien à la scolarité est en place auprès de l'enseignant de la classe des Cours Moyens.

Dans un projet construit avec les deux enseignants (Mr Baptiste DUTRON remplaçant et Stéphanie PIZOT Directrice), il a été décidé avec la validation de l'Inspecteur de l'éducation Nationale que la Mairie recruterait un professionnel qui aura pour fonction d'accompagner les enfants des cycles 2 et 3 sous la direction du Maître d'école. Le recrutement sera effectif au 1^{er} Avril 2021 jusqu'aux vacances d'été 2022. Ce besoin fait suite aux difficultés constatées par les enseignants et en lien au confinement des élèves dès le printemps 2020.

Les parents seront largement impliqués dans cette initiative !

La cantine scolaire va également évoluer. Après une mise à niveau des installations actuelles, nous avons pour projet de travailler avec la commune des Haies sur une cantine de proximité. Une cuisine centrale aux Haies avec du personnel motivé et impliqué dont une professionnelle qui livrera les repas à la cantine de notre école et servira les repas aux enfants avec Céline et Marie Anne.

Une cuisine locale !

Nous lançons dès à présent un appel à candidature.

- **Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** est mis en place depuis début janvier 2021 avec 3 Axes majeurs à destination des familles (Séniors et/ou Actifs) de la commune.

L'objectif étant de contribuer à vous soutenir dans une période difficile.

N'hésitez pas à nous contacter en Mairie

Martin DAUBREE Maire ou Chantal MIGUEL Adjointe.

- **Actualité COVID : vaccination à partir de 75 ans**

Nous suivons ce sujet de très près !

Le Centre de vaccination s'ouvrira sur CONDRIEU à partir du 22 Mars sans doute dans la Salle de l'ARBUEL.

Contactez la Mairie de TUPIN et SEMONS pour les inscriptions.

Claudine MARION et Chantal MIGUEL ont déjà téléphoné ce lundi 8 Mars à l'ensemble des Séniors concernés.

Nous avons procédé de la même façon que pour le confinement ou la canicule.

Ensemble prenons soins de nous !

Contacts : Claudine MARION et Chantal MIGUEL

- **Les élections Régionales et Départementales les 13 et 20 Juin 2021 :**

Les élections régionales et départementales auront lieu les 13 et 20 juin 2021. Il n'y aura qu'un bureau de vote et toutes les mesures sanitaires seront prises pour que vous puissiez participer sans risque à ce moment démocratique.

Votre vote est important, car ces deux instances décident de très nombreux aspects de votre vie quotidienne.

La région : transport, éducation (lycée), le développement économique,

Le département : éducation (collège), la voirie départementale, l'action sanitaire et sociale, la culture, l'équipement des zones rurales, la culture,

.

- **Lotissement de Tupin :**

Après quelques errances, les travaux d'aménagements vont commencer d'ici septembre, les premières maisons s'implanteront, et, nous allons voir arriver les premiers habitants de ce nouveau quartier. Faisons leur bon accueil.

- **Entretien des rivières :**

Nous rappelons aux propriétaires de parcelles qui bordent, ou sont traversées par une rivière ou un ruisseau qu'ils sont responsables de l'entretien du cours d'eau sur leur propriété.

Le code de l'environnement (article L. 215-2) énonce le principe selon lequel le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires riverains, ainsi que le droit d'usage de l'eau.

En contrepartie de ces droits et afin de garantir le respect des objectifs d'une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau, différentes obligations leur incombent :

- entretenir et protéger les berges (élagage ou recépage de la végétation des rives) ;
- maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre ;
- permettre l'écoulement naturel des eaux (par l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non) ;
- contribuer au bon état écologique du cours d'eau ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique.



LES AMIS DE NOTRE DAME DE SEMONS

La journée d'animation organisée traditionnellement le Dimanche des RAMEAUX n'a pu avoir lieu compte tenu des mesures sanitaires liées au confinement.

Espérons pouvoir nous retrouver au printemps 2021 pour cette manifestation avec les 3 parcours de randonnée qui attirent de nombreux marcheurs.

La très bonne nouvelle de 2020 : La restauration de

l'Eglise de SEMONS.

Chantier important pour les travaux intérieurs : Peinture du chœur et des chapelles après décrépage des murs, vitraux rénovés et Installation d'une ventilation.

Le déménagement complet, la remise en état des chaises et bancs, le nettoyage et le réaménagement ont pu se faire grâce aux bénévoles que nous remercions infiniment.

Ce chantier a été financé par diverses subventions et par le don d'un mécène très attaché à Notre Dame de Semons. L'association a pu participer également pour un montant de 5000 euros ; ce financement a été possible grâce aux participants aux animations de notre association, nous les remercions chaleureusement de leur fidélité.

L'équipe municipale a permis la réalisation de ces travaux par son implication dans les dossiers et son investissement à la conservation de notre patrimoine, un grand merci.

